

Sujet : Sommet Cen Sad

De : nezha alaoui <nezhaalaoui@maec.gov.ma>

Date : 05/02/2013 20:28

Pour : "elotmanis@gmail.com" <elotmanis@gmail.com>

M. le Ministre,

Suite à vos instructions, j'ai envoyé un message à l'Ambassade à Tripoli leur demandant de bien vouloir introduire dans les meilleurs délais , auprès du Secretariat General de la Cen Sad, le souhait du Maroc d'organiser le prochain Sommet ordinaire de la Cen Sad. J'ai également appelé le Chargé d'Affaires à Tripoli, M. Mdaghri pour lui demander d'effectuer les démarches auprès du Secrétariat demain matin, en lui précisant que ce point est prévu à l'ordre du jour du Sommet, sous le point 4 "Lieu et date du 13ème Sommet ordinaire de la Présidence".

Concernant la fréquence des Sommets, l'art 10 de l'Avant Projet du Traité Révisé à Rabat en juin dernier stipule " Elle (la Conférence des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement) se réunit en session ordinaire une fois par an. Elle peut se réunir en session extraordinaire à l'initiative de son Président ou à la demande d'un Etat membre, sous réserve de l'approbation de cette demande par la majorité simple des États membres. "

J'ai rappelé le Conseiller juridique du Secrétariat Général, M. Issa Gofa à ce sujet et pour lui demander si il serait possible d'ouvrir ce point à la discussion lors du Sommet de Ndjamena. Il m'a confié que cela reste possible mais difficile, en fonction de la disposition des Etats membres à vouloir rouvrir le débat sur un texte qui a été discuté et validé à Rabat.

S'agissant de la prochaine présidence de la Cen Sad, M. Issa Gofa m'a précisé qu'elle commence le jour ou le pays hôte organisera la Conférence et durera un an. Lors de cette Conférence, l'actuel Président, le Tchad, transmettra la présidence au pays qui organisera le Sommet.

Enfin et en prévision de la demande marocaine de tenir un Sommet chaque deux ans, je soumettrai à votre appréciation une note à ce sujet.

Respectueusement,

Nezha Alaoui M'hammdi.

--

This email was Anti Virus checked by asg - maec -

— Pièces jointes : —

AvtProjet Traité Révisé Cen Sad juin 2012.doc

144 Ko